

COMMUNE de BARDOS
(Séance du 06/07/2021)

L'an deux-mil vingt-et-un et le six du mois de Juillet, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

- étaient présents Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

- étaient absents :

OBJET : ELECTRIFICATION RURALE -- Programme "Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020"
APPROBATION du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 20REP016

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation de l'éclairage public du Bourg - Tranche 2

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT ALLEZ et CIE - LACIS.

Madame la Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \"Rénovation EP (DEPARTEMENT) 2020\", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	26 556,53 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 655,65 €
- frais de gestion du SDEPA	1 106,52 €
TOTAL	30 318,70 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	17 040,44 €
- F.C.T.V.A.	4 791,97 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat(*)	7 379,77 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 106,52 €
TOTAL	30 318,70 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au Registre ont signé les Membres présents,
pour extrait conforme,

La MAIRE,



(*) indiquer le mode retenu : soit "fonds libres"
soit "emprunt par le Syndicat"